

Communiqué de presse du 27-01-2009

Quand l'Etat abandonne le conseil conjugal et familial Le Planning Familial se meurt !

En diminuant de 42 % pour 2009^[1] le montant affecté au conseil conjugal et familial, activité « historique » du Planning Familial, l'Etat programme à très court terme la suppression totale des acteurs intervenant sur le droit à la sexualité.

« Par cette décision, l'Etat affiche sa volonté ne plus avoir d'exigence quant à l'accueil, l'information et l'orientation pour la contraception, la fécondité, la sexualité. Il ne souhaite plus contribuer à la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il se désintéresse de l'accueil et du conseil aux personnes lors des accueils collectifs ou en entretiens individuels alors que cette mission a clairement été organisée et confiée par la Loi Neuwirth aux associations » explique Françoise Laurant, Présidente Nationale du Planning Familial.

La conséquence immédiate pour Le Planning Familial, si cette politique se confirme, est la disparition annoncée d'un tiers des associations départementales, intervenant au plus près des publics concernés.

« Qu'en sera-t-il pour 2010, 2011 s'interroge Françoise Laurant, nous craignons le pire. D'autres de nos associations seront contraintes de fermer définitivement leurs portes. Est-ce ainsi que l'Etat conçoit la mission d'utilité publique qu'il nous a confié ? » « A ce jour, poursuit-elle, nous n'avons aucune certitude que nos nouvelles associations dont c'est le cœur de métier pourront bénéficier de ces moyens »

Pourtant l'information, l'accueil, l'écoute, l'éducation à la sexualité restent des missions d'utilité publique dans une société où les relations filles-garçons se tendent, où les campagnes nationales de prévention et d'information nationales ont besoin des relais locaux pour être efficaces ! L'accueil réservé au film de Claire Simon « Les Bureaux de Dieu » en a démontré la pertinence, la nécessité et l'actualité. La réalisatrice a d'ailleurs tenu à être à nos côtés lors de la conférence de presse de ce jour.

L'auteur de la loi de 1967, Lucien Neuwirth, excusé, nous a assuré de son soutien. L'ancienne Ministre Yvette Roudy, de nombreux élus du Sénat, de l'Assemblée Nationale et de collectivités locales, des associations, par leur présence, ont confirmés leur engagement à nos côtés.

Le Planning Familial, c'est 70 associations départementales implantées en France et les DOM, c'est 450.000 personnes rencontrées chaque année, c'est près de 1.000 bénévoles et 420 salariéEs qui se mobilisent aujourd'hui pour expliquer au public pourquoi la poursuite de leurs missions d'accueil et d'informations est essentielle pour toutes et tous.

Amputer ainsi les ressources de nos associations (8 euros pour une heure de conseil conjugal et familial réalisée) est une petite et fausse économie pour le budget de l'Etat mais une grande mise en danger de l'information sur les droits sexuels et reproductifs. Une telle mission ne peut et ne doit pas être libéralisée !

Le Planning Familial lancera dès le 29 janvier 2009 une pétition en ligne pour défendre le droit à l'information, à l'éducation à la sexualité pour tous à l'adresse suivante : www.planning-familial.org

Contacts :

Françoise Laurant, Présidente nationale du Planning Familial : 06 80 73 41 47

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, 06 70 19 83 48 mfpf@planning-familial.org

-----[1] 2,5 millions d'euros en 2008, 1,5 million en 2009